

**PROCESVERBAL
du CONSEIL D'ECOLE
EXTRAORDINAIRE
du jeudi 11 janvier 2018**

Présents : M. GUERIN Directeur de l'école élémentaire, Président du Conseil d'Ecole
Mme. OSTA-AMIGO Maire.
M. YVANES Directeur général des services.
Mme. BETOUS Déléguée départementale de l'Education nationale.
Mmes. BERNARD, FAVREAU-GUICHARD, TEXIER Enseignantes Adjointes
Mrs. BICHON, CHEVAL, ORLEAT Enseignants Adjoints
Mme. ORLEAT Employée municipale Référente TAP
Mme. ARBLADE Employée municipale Référente personnel de service.
Mmes AULIER, NOININ, RAVEL, SAUVIGNON, SERPIN, COMBES, CAILLON, MAISSANT
Parents d'élèves titulaires et suppléants de l'école élémentaire.

Excusés : M. ROUGIER, Inspecteur de l'Education Nationale.
Mme. RAYNAL, Psychologue scolaire
Mmes GAUDIN, MICHEL, TAFFORET, Représentantes PE
Mmes. BALLEIX, HYVERNAUD, ROSSIGNOL, Enseignantes
Mrs. BASTIDE, PETIT, ROUSSEAU Enseignants
Mme. LAGOUTTE Responsable restauration scolaire

Absents : Mmes DORMEAU, GARNIER Parents d'élèves

Ouverture de la séance : 18h00

Ordre du jour unique :

Proposition de dérogation à l'organisation du temps scolaire pour l'année 2018/19 (décret n°2017-1108 du 27 juin 2017).

Mme le Maire informe le Conseil que le SIVOM s'est prononcé pour le retour à la semaine de 4 jours. Elle fait le compte-rendu des résultats de l'enquête faite auprès des parents sur la question des rythmes scolaires. Pour l'école primaire de La Tremblade, le pourcentage de participation est de moins de 43 %. Ces participants se sont exprimés à 56 % pour le retour à la semaine de 4 jours, 24 % pour le maintien de la semaine à 4 jours ½ et 20 % ne se sont pas prononcés.

Mme Aulier regrette le manque de clarté du questionnaire mais surtout le délai très court (24 h) pour que les représentants de parents puissent exprimer leurs remarques vis-à-vis de ce questionnaire avant sa publication. M. Guérin fait remarquer que les enseignants n'ont eu guère plus de temps, les remarques effectuées n'ont d'ailleurs pas été prises en compte.

Mme le Maire indique donc qu'elle a suivi la volonté des parents même si elle trouve dommage de ne pas poursuivre l'expérience qui semblait mieux fonctionner au niveau des TAP avec Mme Orléat comme personne ressource. Elle indique également que le coup financier est très élevé : 80 000 € par an avec seulement 12 000 € de subvention. La fin des TAP signifiera la fin des contrats pour certains intervenants et la réorganisation des emplois pour le personnel communal.

Mme la DDEN donne la position de l'ensemble des DDEN qui est hostile au retour à la semaine de 4 jours. Elle indique que l'on ne tient pas compte encore une fois du rythme global de l'élève sur sa scolarité.

Les parents favorables au retour à la semaine de 4 jours indiquent une fatigue ressentie des enfants à partir du jeudi après-midi : la coupure du mercredi serait un moyen pour eux de récupérer.

M. Guérin défend la semaine sur 4 jours ½ en insistant sur le bénéfice de 5 matinées d'apprentissage notamment au niveau de l'apprentissage de la lecture au CP. Pour la fatigue des élèves, quelque soit le rythme, les élèves montrent plus de fatigue en fin de semaine d'une manière générale. La coupure du mercredi matin risque de se traduire, pour certains enfants, par plus de temps devant les écrans, jeux vidéos...pas synonyme de récupération. Il fait remarquer également que la France est le seul pays à tendre vers la semaine de 4 jours, rythme qui ne permet pas la diminution de la journée scolaire de l'enfant.

L'avis du Conseil d'école sur cette question est soumis au vote :

Pour le retour à la semaine de 4 jours : 11 voix

Pour le maintien à la semaine de 4 jours ½ : 6 voix

Abstention : 1 voix

Le Conseil d'école, à la majorité, est favorable au retour à la semaine de 4 jours pour l'année scolaire 2018/19.

Le formulaire à retourner à l'Inspecteur de la circonscription sera rempli en ce sens, il reste à rédiger le cadre « projet pédagogique et éducatif ». Mme la DDEN propose de se rapprocher de M. Rougier (IEN) pour une aide concernant la rédaction de ce cadre.

Sur ce formulaire, il faut également renseigner les horaires. A cette occasion Mme le Maire propose l'allongement de la pause méridienne pour mettre réellement en place 2 services de restauration scolaire. Les parents d'élèves sont majoritairement pour cet allongement.

M. Guérin fait remarquer qu'avant le passage à 4 jours 1/2 la pause méridienne était de 1h45 et les 2 services n'étaient pas effectifs. Il fait remarquer également que c'est sur cette pause méridienne que l'on note le plus d'incivilité, de conflits...C'est pour cela que le Conseil d'école avait décidé à l'époque, de diminuer le temps de pause méridienne.

Les horaires proposés sont donc de 8h45 à 12h00 le matin et 13h45 à 16h30 l'après-midi. Les APC auraient lieu de 16h30 à 17h15 le lundi et le jeudi.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h00.

Le Président du Conseil d'école

D. GUERIN

